

Comment accompagner un élève ?



Formation AESH

4 décembre 2019

Sources : document INS-HEA et EN

Les missions

Circulaire n°2017-084 du 3/05/17

Les activités des personnels chargés de l'accompagnement :

« Les modalités d'intervention relatives aux activités des personnels chargés de l'aide humaine précisées ci-après se substituent aux missions définies au titre II de la circulaire n° 2003-092 du 11 juin 2003 relative aux assistants d'éducation. Les activités des personnels chargés de l'aide humaine sont divisées en **trois domaines** qui regroupent les différentes formes d'aide apportées aux élèves en situation de handicap, sur tous les temps et lieux scolaires (dont les stages, les sorties et voyages scolaires). Pour les missions d'aide individuelle et d'aide mutualisée les activités principales sont notifiées par la CDAPH. »



Les trois domaines :

- *Accompagnement des élèves dans les actes de la vie quotidienne*
- *Accompagnement des élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)*
- *Accompagnement des élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle*



2.2 Accompagnement des élèves dans l'accès aux activités d'**apprentissage** (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)

- stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles de l'élève en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences ;
- utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps ;
- faciliter l'expression de l'élève, l'aider à communiquer ;
- rappeler les règles à observer durant les activités ;
- contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage, en lien avec l'enseignant, par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés de l'élève ;
- soutenir l'élève dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite ;
- assister l'élève dans l'activité d'écriture et la prise de notes, quel que soit le support utilisé ;
- appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque sa présence est requise.



2.3 Accompagnement des élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle

- participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance de l'élève et de l'environnement ;
- favoriser la communication et les interactions entre l'élève et son environnement ;

- sensibiliser l'environnement de l'élève au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit ;

- favoriser la participation de l'élève aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés ;

- contribuer à définir le champ des activités adaptées aux capacités, aux désirs et aux besoins de l'élève. Dans ce cadre, proposer à l'élève une activité et la mettre en œuvre avec lui. »



Les actions d'accompagnement de l'AESH

- Observer
- Transmettre
- Assurer la sécurité, le confort
- Aider aux actes de la vie quotidienne
- Permettre et faciliter les déplacements
- Aider à l'installation

- Stimuler
- Utiliser des supports adaptés
- Faciliter la communication
- Rappeler les règles et les consignes
- Contribuer aux adaptations
- Soutenir l'élève (compréhension)
- Assister l'élève (écriture)
- Appliquer la réglementation des examens

- Participer à l'accueil
- Favoriser la communication (lien social)
- Sensibiliser l'environnement
- Prévenir les situations de crise
- Favoriser la participation de l'élève
- Contribuer à définir les actions adaptées



Les missions



**Accompagner
dans l'accès aux
activités
d'apprentissage**



**Accompagner
dans les actes de
la vie quotidienne**



**Missions de
l'aide humaine**



**Accompagner
dans les activités
de la vie sociale et
relationnelle**



**Coopérer au suivi
des projets de
scolarisation**

Prise de médicaments et gestes techniques spécifiques

- Prise de médicaments : demande de la famille ; PAI.
- Gestes techniques : demande de la famille ; accord de l'employeur ; prévus dans le cadre d'un texte.
- Les aspirations endo-trachéales : formation obligatoire.



Stages, sorties et voyages scolaires

« Les activités des personnels chargés de l'aide humaine sont divisées en trois domaines qui regroupent les différentes formes d'aide apportées aux élèves en situation de handicap, sur tous les temps et lieux scolaires (dont **les stages, les sorties et voyages scolaires**) »

- **Sorties avec nuitées :**

« Seuls les AESH peuvent exercer, dans le cadre de la durée réglementaire du temps de travail, l'accompagnement lors des sorties ou voyages scolaires avec nuitée et des stages. »

Volontariat de l'AESH

Demande écrite de l'AESH adressée à l'IEN ASH



Projet de la classe de découverte de l'école (continuité du service pour les autres élèves accompagnés).

Les activités périscolaires

- Accessibilité à tous
- Responsabilité des collectivités locales
- Notification CDAPH possible (convention collectivités/DSDEN)
- Cumul d'activité



Mission 1 : accompagner

► Mise en situation : Margot



Margot a 7 ans. Elle est en CP. Elle se déplace en fauteuil roulant manuel car elle est paralysée au niveau des jambes. Elle commence à savoir manier son fauteuil, mais ne sait pas passer une bordure de trottoir ou passer s'il faut ouvrir une porte. Sur le trajet de sa classe à la cour de récréation, il y a une petite marche et deux portes.

On est début avril. Il fait environ 17 degrés dehors. C'est l'heure de la récréation du matin.

Mission 1 : accompagner



- Mise en situation : Margot
 - L'AESH pousse le fauteuil de Margot dans le couloir, décroche son gilet du porte-manteau, le met à Margot et pousse le fauteuil jusque dans la cour. Elle sourit à Margot et lui dit : « Tiens voilà ta copine Julie qui arrive. »
 - L'AESH dit à Margot de sortir de la classe et d'aller mettre son gilet. Puis elle la rejoint et pousse son fauteuil jusqu'à la cour de récréation. Elle lui dit : « Oh ! il fait bon aujourd'hui. »
 - Margot sort de la classe. L'AESH la rejoint dans le couloir. Elle entend Margot discuter avec Julie : « Il fait beau aujourd'hui, je n'ai pas envie de mettre mon gilet. ». L'AESH demande à Margot : « C'est moi qui t'accompagne dans la cour ou c'est Julie ? » Puis elle suit les deux élèves jusqu'à la cour et intervient pour la descente de la petite marche.

Mission 1 : accompagner

- Mise en situation : accompagner une personne aveugle
 - Un AESH accompagne une personne aveugle pour se déplacer d'un point A à un point B
- 2 groupes d'observateurs :
 - 1 centré sur l'AESH
 - 1 centré sur la personne aveugle



Guider ou accompagner

- **Guider**, c'est diriger, dire à l'autre ce qu'il doit faire car on pense que c'est bien pour lui. On pense qu'on sait toujours mieux que lui ce qui est bien pour lui.
 - Plus de dépendance et d'inconfort pour l'enfant
- **Accompagner**, c'est observer, discuter, proposer, laisser l'autre se confronter à certaines difficultés en se mettant en retrait, tout en protégeant et en faisant parfois à la place quand il est en incapacité de faire.
 - Plus d'autonomie et de confort pour l'enfant





Dépendance et autonomie

« Je suis sale,
je vais me laver »

1

« Tu es sale,
va te laver »

2

« Je suis sale,
viens me laver »

3

« Tu t'es sali,
je vais te laver »

4

Dépendance et autonomie

...autonome et
peu dépendant,



...en principe, il n'a pas
besoin d'accompagnement,
ou seulement de façon
ponctuelle.

« Je suis sale,
je vais me laver »

1

...autonome
mais
très dépendant,



...il a besoin d'aide pour
agir et réaliser certains
gestes de la vie
quotidienne.

« Je suis sale,
viens me laver »

3

...non autonome
mais peu
dépendant,



...il a besoin d'un AESH
pour l'aider à comprendre
les situations, à prendre
une décision, à adapter son
comportement.

« Tu es sale,
va te laver »

2

...non autonome
et très
dépendant,



...il a probablement
besoin d'un
accompagnement
permanent.

« Tu t'es sali,
je vais te laver »

4

Mise en situation



Dépendance et autonomie

- Rôle de l'AESH :
 - soutenir l'autonomie de l'élève
 - compenser ses dépendances (cf Margot)



Accompagner

- Pour réussir sa scolarité, l'élève a besoin d'un accompagnement adapté mais aussi de structure et de limites.
- Une des premières tâches, en étroite collaboration avec l'enseignant, est de bien cerner les besoins prioritaires en matière d'accompagnement pour conduire l'élève vers l'autonomie.





Accompagner

► **L'élève doit pouvoir évoluer et :**

Réussir ses apprentissages

Reconnaitre ses potentialités

Nouer des liens avec son entourage

► **Votre rôle c'est donc de :**

Réassurer l'élève

Donner des repères

Respecter leur rythme

Prendre du recul

Accompagner, c'est



Observer
Ecouter
Echanger
Proposer



Ne pas faire à la
place de l'élève
quand il est
capable d'agir



Laisser l'élève
se confronter à
des difficultés



Se mettre en
retrait



Sécuriser

Des exemples d'accompagnement

[Vidéo 2](#)

[Vidéo 3](#)

[Vidéo 17](#) (extrait)



- Vous noterez pour chaque vidéo ce qui vous semble intéressant, ce qui vous dérange ou interpelle

Votre pratique

- Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées depuis le début de l'année ?
- Que pensez-vous de votre pratique comparativement à ce qui vient d'être montré ?

